

Ouverture de la séance à : 20:00 Fin de la séance à : 22 :55

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Marie-Ange FOLLIOT, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Quentin BETHENOD, Romane DEJOB, Antoine DEBRAY, Brigitte PONCET, Jean-Baptiste DURAND, Geneviève TOURON, Jean-Michel SAHUC

**Absent excusé** :

**Absent**:

**Secrétaire de séance** :Romane DEJOB

#### PRESENTATION DE L'ONF ET GESTION DES FORETS COMMUNALES

Nous accueillons ce soir MM Yoann Lemoine et Alexandre Jourdan de l'Office National des Forêts afin qu'il puisse nous présenter les intervention de cet organisme dans le cadre de l'application du code forestier compte tenu de la surface des forêts propriété de la Commune. A l'issue de cette présentation, le Conseil sera appelé à se prononcer sur la proposition de délibération afin de confier à l'ONF la gestion des forêts de la Commune de Juré.

Nous évoquerons également avec l'ONF les nouvelles dispositions concernant les aléas « feux de forêts » et l'obligation de débroussaillage dans les zones déterminées par les arrêtés préfectoraux.

En annexe de cette préparation il est donné pour information la liste des parcelles appartenant à la commune ainsi qu'une analyse du Maire pour ce projet

**DECISION : Suite à cette présentation très intéressante et complète sur les objectifs et le rôle de l'ONF dans la gestion des forêts communales, il est décidé, afin de permettre aux Conseillers de réfléchir sereinement et posément aux conséquences de cette gestion par l'ONF, de mettre à l'ordre du jour du mois de juillet la proposition de l'application du code forestier.**

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Maire précise que le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2026 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté en séance avec les délibérations afférentes.

**Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

#### 1 RÉFORME DE LA DÉCENTRALISATION – COMPÉTENCE RÉSEAUX – DEMANDE DE SOUTIEN DU SIEL TE (42)

Une réforme de la décentralisation est à l'étude au niveau national. Parmi les pistes étudiées, le transfert de compétences des réseaux dont les réseaux d'électricité. Le SIEL nous a adressé un courrier de demande de soutien pour que nous nous opposions à ce type de transfert, le SIEL estimant réaliser des prestations de qualité ;

En annexe à cette préparation vous trouverez l'analyse que le Maire en a faite ainsi que la proposition de motion.

Le Maire précise que le texte gouvernemental a peu de chances d'être adopté et que compte tenu des services de proximité que le Département proposent, il ne voit pas vraiment l'utilité d'adopter la motion proposée par le SIEL TE42 mais le Conseil doit se positionner sur ce point.

**DECISION :Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas se accepter le projet de motion soumis par le SIEL.**

#### 2) PROJETS DE MANDATURE : MAISON RUE DU LAVOIR ET AUTRES PROJETS À ÉTUDIER

Parmi les bâtiments communaux, nous n'avons encore jamais entrepris de travaux sur la maison de la rue du lavoir qui est composée de : vestiaires foot, buvette en annexe du foot, local des boules, deux appartements dont un très dégradé. Il conviendrait d'envisager :

- que souhaitons-nous réaliser pour la rénovation de ce bâtiment ?
- Acceptons-nous de consulter deux ou trois architectes qui pourraient faire un avant projet (mode esquisse). Dans l'affirmative et si nous voulons avoir un avant-projet cohérent et travaillé il conviendrait de prévoir un budget que nous pourrions attribuer aux architectes pour une proposition concrète.
- Le maire met dans les annexes de cette note explicative une ébauche destinée à alimenter les échanges et ne constitue pas un document d'architecte !

**DELIBERATION : Le Conseil donne son accord afin de consulter plusieurs architectes pour une mission destinée à étudier un avant projet de type « esquisse » incluant diverses propositions de locaux (habitation, gîte de groupe, locaux professionnels, etc.) qui pourraient être inclus dans la réhabilitation de ce bâtiment communal. Le Conseil donne autorisation au Maire d'engager un budget de 5 000€ TTC afin de faire réaliser ces études par plusieurs architectes.**

#### 3) RÈGLEMENT ZONE DE LOISIRS ACCUEIL DES CAMPING CARS

Le Maire propose un règlement succinct pour l'utilisation des emplacements de camping cars. Ce règlement sera affiché en plusieurs endroits de la zone de loisirs. Il est repris dans les annexes à ce Conseil.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet de règlement.

**DELIBERATION : Le Conseil approuve le règlement présenté ainsi que le résumé qui sera affiché. Le Conseil précise que certains aménagements doivent être envisagés afin d'améliorer l'accueil dans les sanitaires ainsi que dans le local technique.**

#### 4) TRANSFERT COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT : TRANSFERTS DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE CLÔTURE 2025.

Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement » au 1er janvier 2026, la Commune de Juré n'exerce plus cette compétence depuis le 31 décembre 2025. La Communauté de communes du Pays d'Urfé a elle-même transféré cette compétence au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde (SMEB), qui assurera désormais la gestion de l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur le transfert des résultats du budget assainissement clôturé au 31 décembre 2025.

Les règles de transfert prévues sont les suivantes :

- l'excédent de fonctionnement est transféré au syndicat ;
- le déficit de fonctionnement reste à la charge de la commune ;
- l'excédent d'investissement est transféré au syndicat ;
- le déficit d'investissement peut être compensé par l'excédent de fonctionnement.

Les résultats constatés pour la Commune de Juré sont les suivants :

<b>Section</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	7 396,58 €
Investissement	-2 170,00 €
Résultat global	5 226,58 €

Concrètement :

- Après compensation entre l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, le résultat global excédentaire du budget assainissement s'élève à 5 226,58 €. C'est ce montant net qui a vocation à être transféré au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde, sous réserve des écritures budgétaires nécessaires.
- Le syndicat prendra également une délibération afin d'accepter ces transferts.

Le projet de délibération est repris dans les annexes à la présente note explicative. Pour information, compte tenu des calculs opérés par la CCPU et le bureau d'études Rydge, il a été constaté un risque de non paiement de 511,17€, alors qu'au 31 mars 2026 le risque d'impayés s'élevaient à 689,49€. Le Conseil municipal est donc invité à :

- autoriser le transfert des résultats budgétaires du budget assainissement ;
- autoriser les écritures comptables correspondantes ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**DELIBERATION : Le Conseil, à l'unanimité,**

- **autorise le transfert des résultats budgétaires du budget assainissement ;**
- **autorise les écritures comptables correspondantes ;**
- **autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

5) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MARPA DU PAYS D'URFÉ (ST ROMAIN D'URFÉ).

La MARPA du Pays d'Urfé a modifié ses statuts en prévoyant de doter son Conseil d'administration d'un représentant par Commune de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Le Maire souhaite faire remarque que cette nouvelle organisation du C.A. de la MARPA n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable auprès des Conseils municipaux.

- Dans un premier temps il conviendrait de désigner un délégué de Juré à ce Conseil d'administration. Dans l'esprit, la MARPA essaie d'intégrer davantage les Communes dans le suivi et la gestion de cet établissement géré par une association avec l'espoir de faire participer les communes au financement des éventuels déficits.
- En effet, lors de la présentation de ce projet, il a été fait mention de difficultés (en principe temporaires, mais avec réserves) financières. Il est aimablement suggéré par le Maire de Saint-Romain-d'Urfé que les communes versent une subvention pour aider à faire face à ces difficultés.
- Pour mémoire, à ce jour il n'y a aucun habitant de Juré qui bénéficie d'une place à la MARPA de Saint-Romain, contrairement aux affirmations de Saint-Romain et sauf erreur de notre part aucun habitant de Juré n'a intégré cette maison depuis son ouverture (de nombreux habitants ont résidé ou résident à la MARPA de Saint-Martin-la-Sauveté).

- Les prévisions du budget de la MARPA font ressortir un déficit d'environ 28 K€, dû principalement à l'obligation de faire faire une évaluation du fonctionnement de l'établissement ainsi qu'une hausse due à l'application d'une prime spéciale).
- Le maire rappelle que la MARPA détient des fonds issues de diverses donations pour un montant estimé à 250K€.

Il est donc demandé au Conseil de désigner, s'il le souhaite, un représentant au Conseil d'administration de la MARPA de Saint-Romain-d'Urfé.

**DELIBERATION : Le Conseil désigne Madame Geneviève TOURON en qualité de représentant de la Commune de Juré au Conseil d'administration de la MARPA du Pays d'Urfé de Saint-Romain-d'Urfé (suppléant Patrice ESPINASSE). En revanche, il ne souhaite verser aucune subvention pour le budget de fonctionnement de la MARPA, dans la mesure où aucun habitant de la Commune n'a été et n'est hébergé dans cette institution.**

#### 6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DELEGUES A LA FORET – Mandat 2026-2032

L'association des communes forestières de la Loire souhaite savoir si nous voulons désigner un délégué (+ un suppléant) au sein de ses instances. La présentation de cette demande figure en annexe. Il est donc demandé au Conseil s'il souhaite effectivement y avoir un représentant de la Commune et dans l'affirmative, le Conseil devra désigner le délégué titulaire et son suppléant.

**DECISION : Afin de pouvoir traiter l'ensemble des points relatifs aux forêts et bois communaux, les Conseillers suggèrent de traiter ce point lors du Conseil de juillet en parallèle avec la décision qui sera prise concernant l'application du code forestier par l'ONF.**

#### 7) SOUTIEN A L'ASSOCIATION « PRESERVONS NOS ESPACES NATURELS »

##### Présentation succincte du projet agrivoltaïque de Luré

- La société porteuse du projet envisage l'implantation d'une centrale agrivoltaïque dénommée « Centrale des Pissenlits » sur les communes de Luré et de Grézolles. Le projet, initié en 2023, représenterait une puissance d'environ 9 MWc et une production estimée à près de 11 969 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 5 300 personnes hors chauffage. Selon le dossier présenté, les panneaux photovoltaïques seraient installés sur des terrains actuellement utilisés pour le pâturage bovin, avec maintien de l'activité agricole. Les panneaux seraient implantés à environ 2,50 mètres du sol afin de permettre le passage du bétail et du matériel agricole. Le porteur de projet met également en avant des objectifs de protection du cheptel contre les fortes chaleurs, d'amélioration de la ressource fourragère et de prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.
- Toutefois, ce projet serait particulièrement visible depuis plusieurs secteurs de la commune de Juré, notamment depuis le hameau de Terge, ce qui suscite des interrogations et des inquiétudes concernant l'impact paysager, environnemental et plus largement l'évolution du cadre de vie sur notre territoire.

##### Présentation de la motion proposée au Conseil municipal

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur une motion exprimant son opposition au projet de centrale

agrivoltaïque des Pissenlits situé sur les communes de Luré et Grézolles. La motion met notamment en avant plusieurs préoccupations :

- des inquiétudes agricoles, avec le risque d'une artificialisation progressive des terres et d'une difficulté accrue d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs ;
- des impacts potentiels sur la biodiversité et les paysages bocagers ;
- une forte visibilité du projet depuis plusieurs secteurs habités, notamment depuis le territoire communal de Juré ;
- des interrogations sur la cohérence économique et énergétique du projet ainsi que sur son utilité réelle au regard de la production électrique nationale ;
- enfin, un risque de division locale entre habitants, exploitants agricoles et riverains.

La motion rappelle également que le Conseil municipal reste favorable au développement des énergies renouvelables lorsqu'elles sont implantées prioritairement sur des bâtiments, toitures, parkings ou zones déjà artificialisées, tout en préservant les espaces agricoles et les paysages ruraux.

Enfin le responsable de l'association propose à tous ceux qui le souhaitent d'adhérer à « Préservons nos espaces naturels » sachant que l'objet de cette association permet de soutenir toutes actions visant à préserver les espaces naturels de notre région.

Le Conseil est donc appelé à se prononcer :

- sur son soutien ou son opposition au projet tel que présenté ;
- sur la prise d'une délibération/motion pour préciser les préoccupations du Conseil sur ce projet.

**DELIBERATION : Le Conseil, à l'unanimité, décide de s'opposer au projet d'agrivoltaïsme de Luré tel que présenté. Il estime qu'il est nécessaire de préserver les espaces agricoles et/ou naturels contre ce type de projet très consommateur d'espaces agricoles. Le Conseil décide également d'approuver la motion présentée par l'association « Préservons nos espaces naturels » et de rédiger une délibération en ce sens.**

#### 8) DEMANDES DE SUBVENTION RECUES

Nous avons reçu plusieurs demandes de subvention de diverses associations :

- ◆ Elan Val d'Aix (E.V.A.)
- ◆ Musicadanse
- ◆ Les Sourires d'Urfé pour l'animation des maisons de retraites du secteur (plusieurs Juréziens à l'EHPAD)

Aucun montant n'est précisé dans les demandes.

Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur l'octroi ou non de subventions à ces associations.

**DELIBERATION : Le Conseil décide de verser une subvention de 200€ à l'association « Les Sourires d'Urfé » compte tenu de la qualité et du nombre de séances réalisées pour animer l'EHPAD du Pays d'Urfé à Saint-Just-en-Chevalet.**

#### 9) LOCATION APPARTEMENT DE LA POSTE

Deux demandes de location en cours. Nous devons nous prononcer sur le choix des locataires et sur le montant du loyer que nous souhaitons fixer à 350€/mois avec caution d'un mois.

**DELIBERATION :Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la location de l'appartement dit « de la Poste » situé Rue de Saint-Just à 350€ mensuel avec le dépôt d'une caution d'un mois de loyer soit 350€. Le Conseil laisse le soin au Maire et à l'Adjointe en charge des bâtiments communaux de poursuivre les recherches de locataires et de sélectionner le ou la locataire qui prendra le logement.**

#### QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

##### 1 – Rapport du Maire sur la situation financière de la commune à fin 2025

Suite à la remise par la DGFIP des éléments sur la réalisation du budget 2025, le Maire a fait établir un rapport sur la situation économique et financière de la Commune. Ce rapport est joint en annexe.

##### 2 – Dossiers en cours

- ➔ Mur de soutènement du parking de l'église : la demande de prise de position de l'ABF a été déposée en mai 2026. Nous avons reçu un accord de principe favorable sur le projet présenté à l'ABF. Nous allons devoir :
  - ✓ valider le projet de fresque (en annexe)
  - ✓ faire les recherches d'artistes en mesure de réaliser cette fresque
  - ✓ déposer la déclaration préalable des travaux
  - ✓ En annexe, une ébauche d'un avant-projet de fresque est présenté.

Quel adjoint souhaite prendre en charge et suivre ce dossier ? **Jean-Michel SAHUC prend en charge le**

##### **dossier en lien avec le Maire.**

- ➔ Rénovation de la Salle des fêtes : après consultation des entreprises la réalisation des travaux (peinture et électricité et pose d'une box fibre) ne pourra pas avoir lieu avant février et mars 2027. Il faut également noter qu'une augmentation du montant des travaux sera à prévoir (environ 4 à 7% sont estimés par les entreprises).
- ➔ Nous pourrions bénéficier de subventions du Département si nous pouvons envisager des travaux à caractère intercommunal que nous pourrions financer. Des idées seraient les bienvenus (local pour les activité Loisirs des enfants de la CCPU par exemple). **La CCPU ne souhaite pas donner de suite à la proposition qui a été faite par le Maire.**

##### 3 – Echarpes de Maire et/ou d'Adjoints

Selon les informations communiquées par l'Association des Maires de France, il semblerait que désormais les écharpes de Maire ou d'Adjoints pourraient être acquises. Par le passé, les écharpes étaient exclusivement achetées par le Maire ou les Adjoints qui les conservaient en quittant leurs fonctions. Compte tenu de cette nouvelle possibilité, le Conseil est appelé à se prononcer sur la possibilité pour la mairie d'acquérir de tels symboles. **Accord du Conseil sur ces achats.**

##### 4 – Service économie de la CCPU

Madame Elodie Petitbout, Chargée de mission développement économique et attractivité

Communautés de communes Pays d'Urfé et Vals d'Aix et Isable, souhaite venir expliquer au Conseil municipal les activités dont elle à la responsabilité au sein de la CCPU . Si le Conseil le souhaite elle sera invité à un Conseil de septembre ou octobre. Le Conseil doit se prononcer sur son éventuelle venue. **Une invitation au Conseil de septembre sera adressée à Madame Elodie Petitbout.**

#### 5 – Commissions

Les compte-rendus des commissions qui ont eu lieu en avril sont présentés en annexe. Il est rappelé qu'il est nécessaire de transmettre un rapport de ces commissions ou une liste des propositions à tous les Conseillers afin qu'ils soient informés de l'avancée des actions et projets.

#### 6 – Sécurisation de la Rue de saint-Just

Un rendez-vous avec les services voirie du Conseil Départemental est fixé au mardi 23 juin à 10h00 afin d'aborder la problématique de la sécurisation routière sur la RD1 (évoqués : installation d'un feu asservi à la vitesse aux entrées du bourg, implantation d'emplacements de stationnement sur plusieurs petites zones (création de chicanes) si possible légères dans un premier temps, puis si possible création de jardinières délimitant les chicanes dans un deuxième temps, radars pédagogiques). **Tout Conseiller pourra assister à cette réunion afin de comprendre les contraintes et exigences du Département pour cette route départementale**

#### 7 – Ventes réalisées

- Les dernières ventes de diverses parcelles de la succession Chapuis (légataires universels, à partager en 5) a été signé par le Maire le 27 mai 2026. Nous attendons dans le courant du mois de juin le transfert des fonds du solde de succession Chapuis (entre 25 et 30 K€).
- La vente du lot n°2 du lotissement a été signée le 1er juin 2026 (montant HT 22,295K€)

#### PLANNING DES PROCHAINS CONSEILS

---

02/07/26    06/08/26 (si besoin)    03/09/26    08/10/26

---

**SYNTHÈSE DES ANNEXES - CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026**

**FORÊT COMMUNALE – ONF – PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

**1. Régime forestier et ONF**

Les documents transmis rappellent que :

Cas où l'ONF est obligatoire

- \* Les forêts communales soumises au régime forestier doivent être gérées par l'ONF.
- \* La commune ne peut alors ni gérer seule ni confier la gestion à un prestataire privé.

Cas où l'ONF n'est pas obligatoire

- \* Petites parcelles boisées isolées.
- \* Parcelles n'ayant jamais été intégrées au régime forestier.
- \* Bois issus d'acquisitions récentes ou de successions.

Coût du régime forestier

- \* Taxe d'environ 2 €/ha.
- \* Reversement d'une partie des recettes de vente de bois.
- \* L'État prend en charge l'essentiel du coût du dispositif.

Intérêt du régime forestier

- \* Gestion durable.
- \* Planification des coupes.
- \* Protection du patrimoine forestier.
- \* Accès facilité aux aides et subventions.

**2. Propriétés communales**

Suite à la succession Chapis, la commune est devenue propriétaire d'un patrimoine foncier important :

Principales catégories :

- \* Bois
- \* Taillis
- \* Sapinières
- \* Prés
- \* Pâtures
- \* Terres agricoles

Répartition géographique :

- \* Juré
- \* Luré
- \* Saint-Marcel-d'Urfé
- \* Saint-Just-en-Chevalet
- \* Saint-Priest-la-Prugne

Enjeux pour la commune :

- \* Déterminer les parcelles relevant du régime forestier.
- \* Définir une stratégie de gestion.
- \* Conserver ou céder certaines parcelles.
- \* Valoriser les locations agricoles existantes.

## **DOSSIERS D'AMÉNAGEMENT ET DE CADRE DE VIE**

### **3. Maison du Lavoir**

Une esquisse d'aménagement a été réalisée.

Objectifs :

- \* Réhabilitation du bâtiment communal.
- \* Création d'espaces adaptés aux besoins futurs.
- \* Valorisation du patrimoine communal.

Le projet reste à un stade de réflexion.

### **4. Aire de camping-cars**

Le règlement proposé prévoit notamment :

Séjour

- \* Durée limitée.
- \* Respect du voisinage.
- \* Maintien de la propreté des lieux.

Services

- \* Électricité.
- \* Sanitaires.
- \* Gestion des déchets.

Tarifification

- \* Gratuité sans branchement.
- \* Participation financière pour les services proposés.

Objectif :

Maintenir une offre touristique simple tout en limitant les nuisances.

### **5. Fresque du mur de soutènement**

Projet de mise en valeur du mur :

Thèmes retenus

- \* Viaduc.
- \* Histoire locale.
- \* Patrimoine communal.
- \* Blason de Juré.

Objectifs

- \* Embellir l'entrée du bourg.
- \* Renforcer l'identité communale.
- \* Valoriser le patrimoine.

## **6. Projet agrivoltaïque de Luré**

Le projet serait fortement visible depuis le hameau de Terge.

Points soulevés :

- \* Impact paysager important.
- \* Artificialisation de l'espace agricole.
- \* Interrogations sur la compatibilité avec le caractère rural du territoire.

Le Conseil sera amené à se prononcer sur une motion exprimant son opposition au projet.

## **INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES PARTENAIRES**

### **7. Position sur la motion du SIEL**

Le SIEL demande aux communes de s'opposer à une réforme qui transférerait certaines compétences réseaux aux Départements.

Analyse présentée

Le document souligne :

Arguments en faveur d'une évolution :

- \* Simplification institutionnelle.
- \* Mutualisation accrue.
- \* Moyens financiers potentiellement plus importants.

Arguments avancés par le SIEL :

- \* Défense de la proximité.
- \* Maintien du rôle des syndicats.
- \* Préservation des compétences communales.

Position proposée

Le document invite à ne pas soutenir automatiquement la motion du SIEL et à examiner la réforme de manière objective.

### **8. Transfert des résultats assainissement**

Dans le cadre du transfert de compétence :

Principe

La commune transfère à la structure compétente les résultats budgétaires liés à l'assainissement.

Montant concerné : Résultat global du budget assainissement (fonctionnement et investissement).

Objectif :

Assurer la continuité financière du service.

**9. MARPA**

Nouveaux statuts

Mise à jour des statuts de la structure.

Budget prévisionnel

Présentation des prévisions financières pour l'exercice à venir.

Le document ne met pas en évidence de difficulté majeure particulière.

**10. Communes forestières**

L'association des Communes forestières :

- \* représente plus de 6 000 collectivités ;
- \* apporte un accompagnement technique ;
- \* assure une représentation auprès des pouvoirs publics ;
- \* propose formations et conseils aux élus.

**FINANCES COMMUNALES ET TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**11. Analyse du CFU 2025**

Situation générale

La situation financière de Juré apparaît saine.

Points forts

Dette

- \* Dette résiduelle : 1 490 €.
- \* Environ 6 €/habitant.
- \* Capacité d'emprunt très importante.

Trésorerie

- \* Trésorerie disponible : 200 922 €.
- \* Fonds de roulement : 264 154 €.

Épargne

- \* CAF brute : 69 621 €.
- \* Niveau satisfaisant malgré une légère baisse.

Vigilances

- \* Augmentation des dépenses de fonctionnement.
- \* Suivi des charges de personnel.
- \* Préservation de la capacité d'autofinancement.

Conclusion

La commune dispose aujourd'hui :

- \* d'une dette quasi nulle ;
- \* d'une trésorerie confortable ;
- \* d'une bonne capacité à financer ses futurs projets.

12. Commissions municipales

Les procès-verbaux des commissions d'avril font principalement ressortir :

- \* préparation du marché de Noël ;
- \* organisation du repas et des colis des aînés ;
- \* suivi des projets communaux en cours ;
- \* préparation des manifestations de fin d'année.

### **Conclusion générale**

Les principaux sujets de décision ou de débat de ce conseil sont :

1. Gestion des nouvelles parcelles communales et position sur l'ONF.
2. Position de la commune concernant la motion du SIEL.
3. Transfert des résultats assainissement.
4. Projet agrivoltaïque de Juré.
5. Maison du Lavoir et fresque communale.
6. Situation financière 2025 très favorable de la commune.